



# Déclaration de principe sur les droits de l'Homme

Pour GLOBUS Baumarkt, la priorité absolue est toujours d'assumer ses responsabilités et de contribuer à la compatibilité environnementale et sociale de nos activités. Nous nous engageons donc à respecter et à surveiller les obligations de diligence en matière de droits de l'Homme (environnement) dans toute l'entreprise.

Cette déclaration de principe sur les droits de l'Homme concrétise notre modèle et nos valeurs et constitue la base de la collaboration avec nos collaborateurs, fournisseurs et prestataires de services. Avec la stratégie des droits de l'Homme, elle constitue la base et la référence de toutes les directives et réglementations qui garantissent une action responsable dans ce sens au sein de GLOBUS Baumarkt.

## Principes de base de notre action

Conformément à notre principe directeur central „Responsabilité vécue pour l'Homme, la nature et l'entreprise“, nous voulons assumer notre responsabilité tout au long de notre chaîne de livraison et de création de valeur, c'est-à-dire dans notre propre secteur d'activité ainsi que dans les domaines de nos partenaires commerciaux. Le contenu de cette déclaration de principe, notre stratégie en matière de droits de l'Homme, notre engagement et nos actions s'appuient sur les lois en vigueur ainsi que sur les normes et cadres internationaux.

Notre action se concentre sur la réduction, la prévention et l'élimination des risques liés aux droits de l'Homme et à l'environnement.



# Déclaration de principe sur les droits de l'Homme

## Respect du devoir de diligence

Afin de déterminer nos priorités d'action par rapport aux obligations légales de diligence existantes, nous avons procédé à une analyse des risques potentiels liés aux droits de l'Homme et aux droits environnementaux dans le cadre de nos activités dans l'entreprise. Une gestion des risques a été mise en place pour filtrer les risques potentiels dans le cadre d'une analyse des risques. Afin de réduire et de minimiser les risques, il existe différents mécanismes de prévention adéquate des risques (par exemple, des codes de conduite et des formations pour les employés et les partenaires commerciaux) et un catalogue de mesures correctives (par exemple, des visites sur place). Les mesures préventives, notamment la formation des collaborateurs, sont mises en œuvre à intervalles réguliers et servent à appliquer nos normes dans les activités quotidiennes. Les mesures correctives mises en place sont suivies de près. Nous évaluons nos mesures à intervalles rapprochés afin de vérifier et d'établir durablement la constance des mesures.

En outre, nous disposons d'un système de gestion des plaintes destiné à recueillir des informations sur les risques liés aux droits de l'Homme et à l'environnement.

Ces mesures n'ont pas seulement un impact sur notre propre secteur d'activité, mais concernent également les partenaires commerciaux directs et, en cas de connaissance approfondie des risques, les partenaires commerciaux indirects.

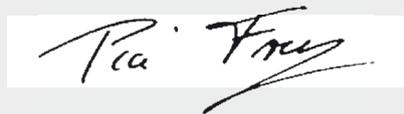
Nos mesures sont contrôlées et documentées à intervalles réguliers et sont rendues publiques conformément aux obligations légales.

## Champ d'application

Cette déclaration de principe définit le standard de notre action et s'applique à nos collaborateurs dans tous les secteurs d'activité de GLOBUS ainsi qu'à nos partenaires commerciaux. Elle sert d'engagement pour tous les processus de l'entreprise et engage à se comporter de manière appropriée envers les collaborateurs et les partenaires commerciaux dans le respect des principes mentionnés.



Timo Huwer  
Porte-parole de la direction



Pia Frey  
Directrice générale



Gerald Neumayr  
Directeur général

GLOBUS Fachmärkte GmbH & Co. KG  
GLOBUS Baumarkt Ost GmbH & Co. KG  
GLOBUS Baumarkt Wetzlar GmbH & Co. KG  
GLOBUS Baumarkt Losheim GmbH & Co. KG  
GLOBUS hitseller GmbH  
GLOBUS Lux S.A.  
GLOBUS Service Gesellschaft GmbH & Co. KG

